

**QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION DES ENSEIGNANTS  
SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT AU LYCEE**

**ETABLISSEMENT : Lycée Georges-Brassens, 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY**

**Discipline ou enseignement : FRANCAIS**

**Niveau et série concernés : 2<sup>nde</sup> – 1<sup>ères</sup> S, ES, L.**

**2<sup>nde</sup> :**

La mise en place de la réforme en seconde pose des problèmes. En ce qui concerne les programmes, on ne peut que s'étonner de la disparition des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, alors que ceux-ci sont au programme d'histoire, et de la poésie en tant qu'objet d'étude à part entière. Pourquoi repousser à la 1<sup>ère</sup> ces textes, lieux privilégiés de l'essence littéraire ? Nos élèves sont-ils indignes de s'émouvoir ?

Par ailleurs nous voulons réaffirmer notre attachement à l'aide individualisée et aux modules hebdomadaires. Le passage à une seule heure quinzaine pour les élèves entraîne des difficultés d'organisation et corrompt le principe même du module. Il est indispensable de lui rendre un rythme hebdomadaire.

**1<sup>ère</sup> :**

L'ensemble des professeurs s'étonne tout d'abord de la méthode de consultation initiée par le Ministère. Quelle crédibilité peut-on accorder à une consultation portant sur des programmes déjà élaborés ? Comment prendre position sur la notion de séquence alors qu'aucun exemple précis n'a été donné ? Quels sont les intérêts de ce mode de travail ? Ses limites et ses dangers ? Que le Ministère argumente plutôt que de faire miroiter le mirage d'une méthode miracle qui permettrait de donner enfin, leur(s) véritable(s) sens à des textes étudiés depuis des siècles ! La politique du changement pour le changement ne peut remplacer l'argumentation.

Faute de ces précisions, le travail en séquence partage donc les avis. Certains y voient la mise en place d'un carcan institutionnel entravant la liberté du professeur, d'autres espèrent qu'il permettra l'homogénéisation des pratiques des collègues et la constitution d'un cadre rassurant pour les " apprenants " en quête de repères.

**E. A. F. :**

En ce qui concerne l'**oral**, l'ensemble des professeurs est attaché au maintien d'une liste regroupant les textes étudiés par l'élève au cours de l'année et servant à son interrogation. L'absence de cette liste découragerait les candidats et un examen sur texte inconnu après seulement vingt minutes de préparation laisse songeur quant à la pertinence des commentaires produits...

A l'**écrit**, il est nécessaire de maintenir l'équilibre des sujets.

A cette fin, il serait souhaitable de rendre moins effrayante la dissertation en la faisant précéder d'une à deux questions (sur cinq points) permettant à l'élève de réfléchir sur la problématique, et en choisissant des sujets clairs dans leur formulation (pas de citations complexes ou érudites) et leur thématique.

L'introduction du sujet d'invention pose problème. A ce jour, il demeure indéfini et nous aimerions que le Ministère en délimite précisément les contours. Si on le veut digne du niveau attendu du baccalauréat, sa difficulté peut être grande, voire démesurée (pastiche stylistique par exemple). Se posera alors le problème de l'évaluation et le risque de considérer comme acceptable les travaux " les moins mauvais "... Si il est facile, proche des exercices de collège, son introduction entraînera automatiquement la disparition des autres sujets.

Dans tous les cas, il apparaît indispensable de conserver un exercice d'écriture argumentée sous une forme ou une autre. Les travaux d'invention, si intéressants qu'ils soient lorsqu'ils sont intégrés au cours, ne doivent pas se substituer aux exercices de réflexion.